

Lettre aux élus, 26 juillet 2023: SENATORIALES : On nous prend pour des pions.
Alliance Centriste et Indépendants

Madame, Monsieur, chers amis.

Vous êtes juste un pion si :

- Au moins un candidat sénatorial est convaincu de savoir pour qui vous allez voter.
- Vous vous contentez fort bien du rôle qu'on vous laisse jouer depuis votre élection.
- Vous cherchez d'abord à être rassuré(e) et à rassurer les autres, quitte à mentir.
- Vous ne voulez surtout pas « faire de vagues ».

Si tel est le cas, vous êtes une proie rêvée pour les boniments et les flatteries. Ne me lisez pas plus loin.

Si, au contraire, vous pensez qu'il doit y avoir en septembre au moins un sénateur avec la préoccupation majeure de corriger les anomalies, anciennes ou nouvelles dans la représentation de nos concitoyens hors de France, alors continuez à lire. Vous allez apprendre des choses qui vont peut-être vous surprendre. Cela vous sera utile non seulement pour bien remplir votre devoir en septembre (le vote est obligatoire) mais pour créer les conditions qui permettront d'assainir les campagnes futures, tant locales que nationales. Je solliciterai humblement votre voix en septembre. (Votez dans votre consulat, sur RDV, le samedi 16 ou à Paris le dimanche 24, comme le reste de la France.)

La légitimité des élus des Français de l'étranger

Les élections de tous types sont indispensables en démocratie car ce sont elles qui légitiment les élus et rythment la vie publique. Elles sont à la fois la meilleure et la pire des choses (pour paraphraser Churchill). Les élus de terrain ont toujours une légitimité incontestable (certains prétendent la mettre en cause au prétexte de la faible participation à nos élections locales ; ils ont tort). Il y a longtemps, un ancien élu de l'AFE qui avait été Ambassadeur m'avait fait part de la réflexion qu'avait eu un de ses anciens collègues au moment de l'instauration du suffrage universel pour notre assemblée (1981-1982) : « Maintenant, on va mélanger les bulletins de vote et les petits fours ». La dénigration est facile, puisque les élus ne travaillent pas au quotidien dans les mêmes locaux. Un observateur superficiel et mal intentionné pourrait vouloir faire croire que leur action se limite à des réceptions mondaines (dont il faut cependant convenir qu'elles sont utiles pour tisser ou renforcer les relations nécessaires au bon exercice de notre mandat). Un peu plus récemment j'ai entendu, dans les couloirs, des fonctionnaires se gausser de « tous ces élus à 4% » (la géographie des lieux dans nos anciens locaux de l'avenue Kléber permettait de surprendre ce genre de conversation sans avoir besoin de se cacher). Cet état d'esprit, s'il perdure, n'est bon pour personne et surtout pas pour les citoyens que nous défendons aux côtés de l'Administration. Chacun a besoin de l'autre pour accomplir correctement sa mission dans un carcan économique qui doit être utilisé avec la grande sagesse que seule permet la diversité des points de vue.

Plus on s'éloigne du terrain moins le processus électoral est adapté au bien public. Parfois la « capacité à rassembler » à ce niveau tourne plus au concours de beauté ou aux assauts de flatteries manipulatrices. Trop rarement à la défense des grands principes ou de projets politiques nobles (non-électoraux). J'utiliserai donc cette campagne-ci pour parler uniquement de ça.

Dans ce premier message, Je vais prendre le seul exemple de l'enseignement français à l'étranger. Dans ce domaine comme dans ceux qui suivront, je cherche d'abord à démontrer que le genre de solutions

que je mets sur la table rejoins vos propres préoccupations. C'est une campagne électorale, après tout, et il m'appartient donc de vous prouver que je suis digne de votre confiance dans un domaine où il y a beaucoup à faire, non seulement avec mes propres propositions mais avec celles de tous ceux, élus ou non, qui auraient d'autres idées innovantes pour sauver le système, qui est en péril.

Rectification des anomalies, évolution des esprits et réformes structurelles.

Il est des réformes radicales mais simples à mettre en œuvre (à budget constant).

Si vous parlez à des gens qui ont observé cette époque, vous saurez qu'un des moteurs majeurs de la création de l'AEFE en 1991 fut la volonté d'amoindrir l'influence des élus sur le système des bourses scolaires créé par eux. L'Administration a fini par l'emporter, ce qui se comprend. Cependant, ce n'est pas la bonne partie de l'Administration et il faut donc terminer la tâche logiquement.

Il est anormal que le ministère des affaires étrangères (le plus petit ministère de France, en termes budgétaire) ait la responsabilité de l'enseignement Français à l'étranger par le biais de l'AEFE. Depuis l'époque de Jules Ferry, il y a un ministère (le plus grand de France) dédié à l'Education nationale. Mettre l'AEFE sous la tutelle de l'Education Nationale est une simple mesure de bon sens mais l'initiative en revient au pouvoir l'exécutif et, donc, au Chef de l'Etat. Un préalable technique est de dédoubler le programme 151 (actions extérieures de l'Etat) pour en faire sortir le budget des actuelles bourses scolaires dans la perspective du transfert de tutelle à l'Education Nationale. A terme l'AEFE se transformerait en un rectorat presque comme les autres. Dans un second temps, le financement de chaque établissement pourrait/devrait être assuré par l'Etat au prorata du nombre de jeunes citoyens qu'il scolarise (après péréquation pour tenir compte des conditions locales). Faire payer chaque famille en fonction de ses ressources est une fonction que beaucoup d'établissements assurent déjà (avec leur système de « bourses d'établissement » destinées aussi aux élèves de pays tiers, sans lesquels nos établissements ne pourraient survivre commercialement). Laissons-leur la possibilité d'élargir leur recrutement en sachant que chaque nouvel élève français apportera quelques sous de l'Etat, quitte à demander un complément aux familles qui le peuvent (comme actuellement).

Il y a quelques années j'avais pu constater dans ma propre circonscription, avec des moyens rudimentaires, que le système français ne fournissait une éducation française qu'à 6% des jeunes citoyens qui auraient pu y prétendre. Comme il y a des parents qui ne souhaitent pas pour leurs enfants une éducation française, il y aurait donc là une solution intelligente aux objectifs, fixés par le Chef de l'Etat, de doublement des élèves français dans nos établissements à l'étranger (passant ainsi de 6% à 12%, si mes chiffres sont restés corrects). Ceci à moindre coût, puisque dans bien des cas, il s'agirait de doubler les effectifs de classes sous-utilisées. De plus, une classe de 20 est meilleure pour le développement social de l'enfant qu'une classe de 10. Je reste cependant inquiet en voyant la façon dont l'Administration déforme lentement les propos sans ambiguïtés du Chef de l'Etat. L'enseignement dans nos établissements, ça n'est ni le CNED ni les programmes FLAM (par ailleurs, hautement louables).

Convaincre la Nation de s'intéresser à ses citoyens hors du territoire national :

La France, est le pays des droits de l'Homme (de qui est la manière grammaticalement correcte de dire « les droits de l'Homme et de la Femme »). Mais certains de nos parlementaires (pour l'étranger ou la

métropole) ne sont pas philosophiquement à la hauteur de cet héritage. Il ne faut pas leur en vouloir, ils ont beaucoup d'autres choses à faire au quotidien. Par contre, il faut trouver les moyens de rallier tous les parlementaires à la cause que nous défendons au nom de tous nos concitoyens établis hors de France, dont il faudrait dire, à l'instar de George Orwell (1945) qu'ils sont « un peu plus égaux que les autres », tant il est difficile de leur donner la possibilité d'exercer leur citoyenneté à un niveau semblable à celui des Français vivant en métropole (qui savent mal à quel point ils sont gâtés). C'est bien d'entendre de temps à autre un président de groupe dire qu'il faut arrêter de discriminer contre les français de l'étranger. Ça serait mieux qu'il n'ait jamais à le dire. Chaque parlementaire représente l'ensemble de la nation et devrait être outré chaque fois qu'une circonstance particulière prive une partie des citoyens de la considération qui leur est due. Il y a deux ou trois ans, j'ai entendu dans un hémicycle un parlementaire dire qu'il était « normal » de discriminer en fonction du lieu de résidence. Sur le banc des ministres, un membre du gouvernement (dont je tairai le nom) s'est empressé d'acquiescer (l'intervention du second a été supprimée quelques jours plus tard, mais pas celle du premier). Non, ça n'est pas « normal », c'est juste inévitable ; on ne peut pas construire, par exemple, un établissement scolaire à côté de chaque citoyen qui part à l'étranger ou qui va vivre dans un désert rural en France. Mais si l'un ou l'autre prend la peine de s'établir à côté d'un établissement existant ; il n'est pas « normal » d'en interdire l'accès à ses enfants pour des raisons financières. C'est un scandale auquel il faut mettre fin dans le cadre des directives du Chef de l'Etat. Sans faux-semblants.

La pérennité de l'Assemblée des Français de l'étranger

Lors des dernières élections consulaires, l'Administration, pour « motiver » les électeurs, a cru devoir nous décrire comme des intermédiaires entre les citoyens et les autorités diplomatiques ou consulaires. Tel n'est heureusement pas le cas. Si l'Administration était à ce point hostile aux citoyens pour qu'ils aient besoin d'un intermédiaire permanent, ce n'est pas quelques élus clairessemés qui pourraient résoudre le problème au quotidien. Nous avons certes la possibilité d'intercéder en faveur de nos mandants quand le système dérape mais ces cas doivent rester rares. En fait, nous sommes des représentants de nos concitoyens dont la mission principale est de faire en sorte que ces cas difficiles deviennent de plus en plus rares. C'est un rôle qui justifie largement notre existence. Le mensonge qui nous fait passer pour des « intermédiaires », voire des « relais » ne fait que donner du grain à moudre à ceux qui ne voient pas l'utilité d'écouter les simples « administrés ». Déjà en 2008, l'existence même d'une assemblée représentant les Français de l'étranger a été mise en cause. Certains journalistes ont dénoncé comme un scandale l'existence d'un « parlement » [sic] pour les Français de l'étranger. A l'autre extrême, certain de nos propres parlementaires pensent parfois tout haut que les élus consulaires ne servent pas à grand' chose (et estiment bien suffisantes leurs propres pensées au sein de ce que Raymond Barre appelait le « microcosme parisien »). Si nous n'étions pas là, il faudrait nous inventer. Disons-le, ils ont tort d'adopter cette attitude arrogante.

La citoyenneté Française :

C'est l'idée maîtresse qui a fondé notre pays. On croit tous savoir ce que c'est, mais le concept qui est au cœur de notre République a bien évolué depuis la Révolution. Dans cette évolution se cachent des discriminations récurrentes vis-à-vis des Français de l'étranger. Périodiquement, on parle de retirer la nationalité aux français qui quittent le territoire (comme tel était le cas sous l'Ancien Régime). voire de rétablir une sorte de suffrage censitaire en excluant de la Nation ceux qui paient leurs impôts ailleurs

qu'en France (parfois à un taux supérieur). L'équilibre étant pourtant rétabli, grosso-modo, par les étrangers qui paient leurs impôts en France, conformément aux lois internationales en la matière.

A suivre...

J'en suis à peu près au tiers de ce que je voulais dire mais la campagne ne fait que commencer et il faudra donner la parole à d'autres, dont mes colistières et colistiers.

Pour amorcer la pompe, je viens de rassembler quelques notes antérieures pour en faire l'ébauche d'un « site de campagne » qui a vocation à être étoffé jusqu'au « silence républicain » précédant le scrutin (la Loi n'autorise aucune modification le samedi 23 septembre, mais il n'y en aura pas non plus entre le 15 et le 23). Il restera disponible ensuite à l'adresse « permanente » www.patrie.org/2023.

Vous pouvez voter par procuration pour le vote à l'urne à Paris (mais pas pour le vote « par anticipation » dans votre consulat. La pratique des procurations « en blanc » récoltées par un groupement politique est condamnable (voir à ce propos l'avertissement manuscrit du sénateur Christiane Kammermann en bas de la lettre de soutien que vous trouverez sur le site précité). Si vous vous êtes fait(e) prendre et le regrettez, il est prudent d'adresser une lettre au président du bureau de vote (qui devrait être un magistrat de cours d'assise) en passant par la DFAE, qui assurera le secrétariat du bureau de vote. A défaut, vous prenez le risque que votre précédente procuration soit utilisée frauduleusement. Je peux vous assister. Ne vous rendez pas complice de malversations.

Bonnes vacances pour celles et ceux qui en prennent. Un bon été à tous nos collègues de l'hémisphère Nord et un bon hiver aux autres... 😊 Bien cordialement à tous.

Gérard Michon, fidèlement aux côtés des Français de l'étranger depuis 1994.

